



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21139495

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 NOV. 2021

DU BRABANT VALENTIN Greffe

N° d'entreprise : **0894 578 639**

Nom

(en entier) : **CVO-EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue de Finlande 8 (Bâtiment G) à 1420 BRAINE L'ALLEUD**

Objet de l'acte : DEPOT PROJET DE FUSION

Conformément à l'article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration de la SRL « CVO-EUROPE », dont le siège social est situé à 1420 Braine-l'Alleud, Avenue de Finlande 8 (Bâtiment G), et le conseil d'administration de la SA « EFOR Belgium », dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Place Sainte-Gudule 5, ont rédigé en accord commun le présent projet de fusion qu'ils produiront à leurs assemblées générales respectives.

Cette opération a pour objet une fusion par absorption, par laquelle la totalité du patrimoine y compris les droits et obligations de la SA « EFOR BELGIUM » sont reprises par la SRL « CVO-EUROPE ».

1. IDENTIFICATION DES SOCIETES A FUSIONNER

1.1. La société absorbée : « EFOR BELGIUM » SA.

La société anonyme a été constituée sous la dénomination « EFOR BELGIUM » le 27 janvier 2017 suivant l'acte reçu par Maître Jean VINCKE, notaire associé à Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 30 janvier 2017, sous le numéro 17303086. Les statuts ont été modifiés comme suit :

- Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 03 janvier 2020 (transfert du siège social)
- Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 24 mars 2020 (démission et nomination d'administrateurs)
- Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 03 novembre 2020 (transfert du siège social)

La société a son siège social à 1000 BRUXELLES. La société a la forme juridique d'une société anonyme et est dénommée « EFOR BELGIUM ».

La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger :

- l'exercice de la profession d'ingénieur conseil dans tous les domaines ;
- le recrutement et la formation de tout personnel travaillant dans les domaines suscités ;
- toute prestation de services dans tous les domaines des sciences de l'ingénieur et notamment dans la fourniture de prestations de services dans le conseil et l'ingénierie dans les domaines de la recherche et du développement ;
- le recrutement et la formation ;
- la création, la conception, le développement, la commercialisation, la location, l'installation, l'adaptation, la maintenance de logiciels ;
- l'achat et vente de tous matériels informatiques ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- toutes prestations de conseil en ingénierie et d'assistance à la conception et au développement de produits et solutions dans les domaines de l'industrie et du tertiaire ;
- toutes prestations de conseils aux professionnels ; et, plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
 - la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société peut exercer des mandats d'administrateurs ou de gestion dans d'autres sociétés, y compris tout mandat de liquidateur.

Elle peut aussi se porter garant ou caution et, accorder des prêts et avances sous quelque forme ou pour quelque durée que ce soit, y compris toute assistance financière à toute société liée ou associée, ou, entreprise dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt, ainsi qu'octroyer toute garantie ou engagement similaire en faveur des mêmes entreprises.

La société peut, dans les limites de son objet social, conclure toutes opérations financières, industrielles, commerciales ou civiles ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières.

Cette énumération n'est pas limitative et la société peut dès lors exercer toutes activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts dans les conditions requises par l'article 559 du Code des Sociétés*.

Le capital social actuel de la société est fixé à 62.000,00 Euros, représenté par soixante-deux mille (62.000) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une fraction équivalente du capital social. Elles sont numérotées de 1 à 62.000.

* Selon article 7 :154 du nouveau Code des Sociétés et Associations

La société « EFOR BELGIUM », est inscrite à la banque carrefour sous le numéro d'entreprise 0670.545.063.

L'exercice social se clôture le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le 15 du mois de mai, à 10 heures. S'il s'agit d'un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant, autre qu'un samedi, à la même heure.

1.2 La société absorbante : « CVO-EUROPE » SRL.

La société à responsabilité limitée a été constituée sous la dénomination « CVO-CYBER CONSEIL VALIDATION ORGANISATION », en abrégé « CVO », le 25 décembre 2007 suivant l'acte reçu par Maître Sophie MAQUET, notaire associé à Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 31 décembre 2007, sous le numéro 08007040. Les statuts ont été modifiés comme suit :

-Par acte reçu par le notaire Sophie MAQUET à Bruxelles le 07 février 2011 et publié aux annexes du Moniteur Belge le 24 février 2011 sous le numéro 11036430

(modification de la dénomination / transfert du siège social / modification de l'objet social)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 30 avril 2012 sous le numéro 12089059 (nomination d'un commissaire aux comptes)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 19 septembre 2016 sous le numéro 16134405

(renouvellement du mandat du commissaire aux comptes)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 23 mars 2017 sous le numéro 17047526 (nomination d'un deuxième gérant de la société)

-Par acte reçu par le notaire Sophie MAQUET à Bruxelles le 09 juin 2017 et publié aux annexes du Moniteur Belge le 16 juin 2017 sous le numéro 17092064

(modification de la date de l'Assemblée générale ordinaire)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 26 septembre 2018 sous le numéro 18148525

(renouvellement du mandat du commissaire aux comptes)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 05 février 2020 sous le numéro 20026351

(modification du siège social)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 26 août 2020 sous le numéro 20102680

(démission d'un administrateur)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 21 janvier 2021 sous le numéro 21014041

(démission-nomination administrateur)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 25 février 2021 sous le numéro 21030168

(renouvellement du mandat de commissaire aux comptes)

-Par acte sous seing privé publié aux annexes du Moniteur Belge le 28 juillet 2021 sous le numéro 21095064

(transfert du siège social)

La société a son siège social à 1420 Braine-l'Alleud, Avenue de Finlande 8. La société a la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et est dénommée « CVO-CYBER CONSEIL VALIDATION ORGANISATION », en abrégé « CVO ».

La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger :

- la vente de prestations de conseil en organisation, systèmes d'information, gestion et management des organismes,

- l'étude, le développement et la vente de systèmes susceptibles de répondre aux besoins des organismes.

Ces activités s'exerceront au national et à l'international sans restrictions de pays et selon toutes les formes légales autorisées, accord de partenariat, ouverture de bureau de représentation ou de filiales à l'étranger, joint-venture, et etcetera....

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension, son développement.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, participation, association et location-gérance.

Suite à l'acte reçu par le notaire Sophie MAQUET, notaire associé à Bruxelles le 07 février 2011, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'appliquer les modifications suivantes :

1° Modification de la dénomination sociale de la société « CVO-CYBER CONSEIL VALIDATION ORGANISATION » par « CVO-EUROPE ».

2° Modification du siège social

3° Extension de l'objet social : L'associé unique décide de modifier l'article trois des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger :

- la vente de prestations de conseil en organisation, systèmes d'information, gestion et management des organismes,

- l'étude, le développement et la vente de systèmes susceptibles de répondre aux besoins des organismes,

- l'activité d'Agence de Placement, service de recrutement et de sélection, ainsi que toutes activités connexes.

Ces activités s'exerceront au national et à l'international sans restrictions de pays et selon toutes les formes légales autorisées : accord de partenariat, ouverture de bureau de représentation ou de filiales à l'étranger, joint-venture, etcetera...

· toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension, son développement.

· la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, participation, association et location-gérance.

Le capital social actuel de la société est fixé à 500.000,00 Euros, représenté par 5.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 5.000, représentant chacune un/cinq millième (1/5.000ième) du capital social.

La société « CVO-EUROPE » est inscrite à la banque carrefour sous le numéro d'entreprise 0894.578.639.

L'exercice social se clôture le 30 juin de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le premier mardi du mois de décembre à 14h. S'il s'agit d'un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

2. OPERATION ENVISAGEE

Les conseils d'administration des sociétés susmentionnées proposent de soumettre ce projet de fusion par la réunion de toutes les actions dans une main à leurs assemblées générales respectives conformément au Code des Sociétés et des Associations. Par la fusion, la totalité du patrimoine de la société absorbée sera reprise par la société absorbante.

Dans la mesure où la société absorbante est propriétaire de toutes les actions de la société absorbée, le transfert du patrimoine de la société absorbée ne donnera pas lieu à une émission des nouvelles actions.

Les conseils d'administration des sociétés susmentionnées proposent de procéder à la fusion vu que les relations entre les deux sociétés sont devenues telles qu'il n'est plus justifié d'avoir deux entités juridiques distinctes.

3. OBJECTIFS COMPTABLES

Pour les objectifs comptables, les transactions de la société absorbée seront considérées avoir été exécutées pour le compte de la société absorbante à partir du 1er janvier 2022.

4. AVANTAGES

Vu le fait que la société absorbée n'a pas émis d'autres titres que des actions, ni des actions munies de droits spéciaux, l'indication de l'article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations n'est pas reprise dans ce projet.

De même, aucun avantage spécifique ne sera attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent, l'indication de l'article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations n'est donc pas reprise dans ce projet.

5. INFORMATION

Les conseils d'administration de la société absorbante et de la société absorbée s'engagent à communiquer aux associés toutes les informations légalement obligatoires conformément au Code des Sociétés et des Associations.

Les informations échangées entre la société absorbante et les sociétés absorbées dans le cadre de la fusion proposée seront strictement confidentielles. Les soussignés administrateurs s'engagent à respecter ledit caractère confidentiel.

Dans le cas où le présent projet de fusion ne serait pas approuvé, tous les documents originaux échangés dans le cadre de la fusion précitée seront restitués aux éditeurs respectifs de ceux-ci. Dans ladite hypothèse, chacune des parties concernées supportera les frais pour les dépenses exposées par elle.

6. DIVERS

Les actionnaires décident de nommer M. Bernard Tack, 76.11.08-299 67, expert-comptable, agissant pour le compte du cabinet Grant Thornton Expertise Comptable et Conseil Fiscal, BE 0439.926.375, domicilié Rue du Progrès 4B à 7503 Froyennes, compétent à agir seul en tant que mandataire spécial de la société, afin d'assurer toutes les actions et formalités en lien avec les décisions prises et couchées dans les présentes décisions écrites, y compris les obligations de publication au greffe du tribunal de l'entreprise, au Moniteur Belge, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise, de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et toute autre autorité ou service administratif.

Bruxelles, le 08 novembre 2021

CVO-EUROPE SRL
Représentée par :
CVO-CYBERCONSEIL
VALIDATOOL ORGANISATION
Elle-même représentée par :
Mathieu ROGER
Administrateur

EFOR GROUP SAS
Elle-même représentée par :
Mathieu ROGER
Administrateur